
Adresse de la société populaire du Havre-de-Vie [ci-devant Croix-de-Vie, Vendée], lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire du Havre-de-Vie [ci-devant Croix-de-Vie, Vendée], lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 309-310;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18288_t1_0309_0000_10

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Représentans, restés a vôte poste, a ce poste que vous mérités par tant de titres, occupés vous du bonheur d'un peuple qui vous a juré l'attachement et le devouement le plus sincère, vos décrets du 9 thermidor ont revivifié le peuple français, ce peuple genereux qui plein de reconnaissance vous fait volontier le sacrifice de leurs biens, de leurs personnes, tel est aussi celui que la société de Pégomas vous réitere.

MAUBERT, *président*, BAUFRY, *secrétaire*
et 19 autres signatures.

9

Les administrateurs du district d'Avignon, département de Vaucluse, demandent une prolongation des pouvoirs des représentans du peuple Perrin et Goupilleau [de Montaignu], qui n'ont pu encore atteindre le terme de leurs travaux.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité de Sûreté générale (21).

Les administrateurs du district d'Avignon écrivent à la Convention nationale qu'ils n'ont commencé à respirer que depuis l'arrivée des représentans Goupilleau et Perrin, et demandent une prolongation de leurs pouvoirs, afin de leur donner le temps d'achever le bonheur des habitans de ce département qui a été victime de tous les scélérats conjurés.

Renvoyé au comité de Salut public (22).

10

La société populaire de Grateloup, département du Lot-et-Garonne, réclame en faveur de la liberté de la presse, comme le palladium de la liberté et le soutien du gouvernement provisoire.

Mention honorable, insertion au bulletin (23).

[*La société des Amis de la Constitution de 1793 de Grateloup à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (24)

Citoyens Représentans,

Nous ne étions pas trompés lorsque nous vous avons dit que le triumvirat avait poussé de longues racines. Il s'était organisé dans toute la France puisque de toutes parts ses satellites osent au nom du peuple vous demander encore le regne de la tyrannie que vous venez d'abatre. Mais les scélérats ! qu'ils connaissent

(21) P.-V., XLIX, 241.

(22) Bull., 30 brum.

(23) P.-V., XLIX, 241.

(24) C 326, pl. 1420, p. 9. Bull., 28 brum.

mal le peuple s'ils le jugent d'après leurs sentimens. Le peuple est bon, il est vrai ; il peut être trompé, mais son erreur n'est pas longue et malheur à ceux qui ont cherché à l'abuser, ils succomberont tous sous le poids de sa juste vengeance. Ce ne seront plus les mots et les personnes qui l'affecteront ; les principes de la saine morale seront ses guides ; il ne jugera plus les hommes que sur leurs actions.

Cependant tous les hommes ne pouvant se rapprocher assez pour se connaître et pour s'instruire mutuellement, doivent avoir recours à des moyens qui puissent, aux distances les plus éloignées, parvenir à ces fins.

Nous pensons, Citoyens Représentans, que le plus efficace est la liberté de presse, qui quoi qu'en disent quelques hommes révolutionnaires, pour eux et non pour la patrie, est le palladium de la liberté et le soutien du gouvernement provisoire que les français ont adopté jusqu'à l'anéantissement de leurs ennemis.

Qu'ils sont pervers ceux qui veulent enchaîner la pensée, semblables à ces oiseaux malfaisants qui fuyent le jour pour exercer leur tyrannie sur leurs semblables ; les continuateurs de Robespierre crient contre la lumière et ne demandent que le silence et les ombres pour couvrir et exécuter leurs projets criminels.

Liberté de penser, liberté d'exprimer la pensée, haine implacable contre les tirans de toute espèce, réunion à la Convention nationale, République une et indivisible seront toujours les cris des républicains français.

Salut et fraternité.

Suivent 29 signatures.

11

La société populaire du Havre-de-Vie [ci-devant Croix-de-Vie, Vendée] espère que la guerre de la Vendée finira enfin par les moyens d'humanité que la Convention nationale emploie, et qu'elle n'alimentera plus les intrigans qui vouloient la faire servir à leur ambition, s'agitant en tout sens, et qui sont d'autant plus à craindre qu'ils sont plus près de leur dernier soupir.

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

[*La société populaire du Havre-de-Vie à la Convention nationale, s. d.*] (26)

Liberté, Égalité, Fraternité, Vérité,
Humanité, Justice.

Citoyens Représentans,

Le nuage épais qui voiloit les noirs complots des scélérats qui intriguèrent dans ce departe-

(25) P.-V., XLIX, 241.

(26) C 326, pl. 1420, p. 12. Bull., 28 brum.

ment, est enfin dissipé, le glaive national a enfin frappé, ou frappera dans peu. Les traitres qui tenoient nos esprits enchainés et crioient dans toute la République qu'il n'existoit plus de Vendée; ils vouloient ces hommes de sang, entretenir cette guerre malheureuse pour la faire servir à leur ambition; mais graces à l'énergie qu'inspire l'amour pour la liberté, il s'est trouvé des citoyens fermes qui ont eu le courage de vous dire de grandes vérités. Nous partageons toute l'indignation que vous a causé la lecture des cruautés innouies que de vils partisans du despotisme ont commis pour assouvir leur rage. Quels moyens atroces et barbares, Robespierre et ses complices n'avoient-ils pas mis en execution pour fomenter le trouble et l'anarchie dans la Vendée, eh quoi, faudra-t-il fouiller les pages de l'histoire de notre révolution sublime par des faits qui caractérisent si bien les antropophages sans doute la postérité saura qu'aucun français n'a participé à tant d'horreurs; nous lui dirons tous que les exécutions inhumaines de quelques citoyens égarés ont été commandées et exécutées par des gens perfides qui trahissoient la confiance qu'une nation genereuse avoit mise en eux. Les noms de ces traitres passeront à la postérité pour être en horreur à toute la nature. Citoyens représentants, nous avons éprouvé la plus douce satisfaction en voyant que vous tourniez vos regards paternels sur cette malheureuse contrée et que vous aliéz mettre à execution des moyens vigoureux, mais humains, pour mettre fin à cette guerre désastreuse; et que nous importeroit de forcer nos ennemis extérieurs à nous demander la vie à genoux, si nous laissions subsister dans l'intérieur de la République un noyau de contre révolution que pouroient grossir les intrigants qui s'agittent en tous sens et dont les coups sont d'autant plus dangereux qu'ils sont plus prêts à rendre le dernier soupir; quel beau jour, que celui où la République célébrera dans une fête solemnelle l'entière destruction des brigands. Ce moment nous l'aimons à croire n'est pas éloigné. Bientôt par des mesures sages vous ramennerez à la raison des citoyens égarés et vous forcerez les coupables à implorer, mais en vain, la bienfaisance nationale.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

GRELECOT, *président*, DESTANG, RABE, MORNAIN, *secrétaires et 31 autres signatures.*

12

Les administrateurs du district de Bausset, département du Var^a, le comité révolutionnaire du district d'Autun, département de Saône-et-Loire^b, les maire, officiers municipaux et agent national de la commune d'Étrépagny, département de l'Eure^c, les communes de Blois, département de Loir-et-Cher^d et de Luzy, département de la Nièvre^e, les conseils généraux

des communes de Barraston [Barraton, ci-devant Saint-Raphaël], département du Var^f, de Mesnil-Verclives, département de l'Eure^g, de Plombières réuni à la société populaire du même lieu, département de la Côte-d'Or^h, l'agent national de la commune de Canteleu, département de la Seine-Inférieureⁱ, le conseil général de la commune de Bonneville, département du Mont-Blanc^j, le comité révolutionnaire de Porrentruy, département du Mont-Terrible^k, la section des Amis de la patrie de la commune de Reims [Marne]^l, le conseil général de la commune de Clamecy, département de la Nièvre^m, le comité révolutionnaire d'Uzès [Gard]ⁿ, le conseil général de la commune de Gramat, département du Lot^o, celui de Nanteuil-le-Haudouin, réuni à la société populaire [Oise]^p, l'administration du district de La Rochefoucauld, département de la Charente^q. Les sociétés populaires de Montendre, département de la Charente-Inférieure^r, de Fonfort [ci-devant Saint-Galmier], département de la Loire^s, de Wasigny, département des Ardennes^t, de Bollehart [Seine-Inférieure]^u, de Castelnaudary, département de l'Aude^v, de Xantes [Saintes], département de la Charente-Inférieure^w, de Clamart-le-Vignoble, département de Paris^x, de Bourg, département de l'Ain^y, de Parly, département de l'Yonne^z, d'Arnay-sur-Arroux [ci-devant Arnay-le-Duc], département de la Côte-d'Or^a, de Bel-Air-sur-Arroux [ci-devant Toulon-sur-Arroux], département de Saône-et-Loire^b, de Chambly, département de l'Oise^c, de Cette [Sète], département de l'Hérault^d, de La Clayette, département de Saône-et-Loire^e, d'Épernay, département de la Marne^f, de Dol, département d'Ille-et-Vilaine^g, félicitent la Convention sur son Adresse au peuple français, dans laquelle respirent à la fois la justice, la vérité, la fermeté et l'humanité. Ils la félicitent d'avoir anéanti l'affreux système de tyrannie et de terreur, et d'y avoir substitué le beau règne de la justice et des vertus; ils témoignent leur vœu pour que la Convention reste à son poste, qu'elle maintienne le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix qu'elle favorise et encourage l'agriculture, les arts utiles, l'industrie, le commerce, et qu'elle donne promptement une instruction publique pour former les jeunes républicains; ils déclarent qu'ils ne reconnoîtront que la Convention pour point de ralliement, et qu'ils sont toujours debout pour sa défense.

Mention honorable, insertion au bulletin (27).

(27) P.-V., XLIX, 242. *Bull.*, 30 brum. (suppl.).